

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège Social : Rue Hédi Nouira, Tunis

La BANQUE NATIONALE AGRICOLE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2007.

(unité : en 1000 DT)

<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>					
<u>2ème Trimestre 2007</u>					
	2ème Trimestre 2007	2ème Trimestre 2006	au 30.06.2007	au 30.06.2006	au 31.12.2006
1- Produits d'exploitation bancaire	83 597	72 457	160 153	140 849	306 435
a- Intérêts	57 581	50 475	114 736	102 265	229 260
b- Commissions en produits	12 229	10 658	22 625	21 327	47 230
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	7 890	5 538	14 918	9 739	21 408
d- Revenus du portefeuille d'investissement	5 897	5 786	7 874	7 518	8 537
2- Charges d'exploitation bancaire	36 527	29 793	71 483	60 939	130 487
a- Intérêts encourus	35 090	28 297	68 836	58 112	124 775
b- Commissions encourues	1 437	1 496	2 647	2 827	5 712
3- Produit net bancaire	47 070	42 664	88 670	79 910	175 948
4- Autres produits d'exploitation	-1	262	114	494	1 290
5- Charges opératoires, dont :	25 641	24 804	49 199	48 574	100 296
a- Frais du personnel	19 064	18 718	36 878	36 780	75 865
b- Charges Générales d'exploitation	5 373	5 081	9 920	9 790	19 649
6- Structure du portefeuille			741 229	634 493	654 960
a- Portefeuille titres-commercial			423 507	305 340	341 748
b- Portefeuille d'investissement			317 722	329 153	313 212
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			3 473 139	3 318 186	3 346 333
8- Encours des dépôts, dont :			3 433 220	3 258 152	3 301 437
a- Dépôts à vue			830 445	730 864	750 076
b- Dépôts d'épargne			1 215 014	1 151 224	1 193 474
9- Emprunts et ressources spéciales			594 554	600 692	626 514
10- Capitaux Propres			358 203	346 482	349 528

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 30 JUIN 2007

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2007

Les indicateurs arrêtés au 30 Juin 2007 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêt des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2006 sont présentés avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

Les résultats enregistrés au 30.06.2006 et au 30.06.2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.